



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 juillet 2007  
Français  
Original : anglais

## Soixantième-deuxième session

Point 87 de la liste préliminaire\*

### Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

## *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Conformément à la résolution 61/38 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2006, le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis par le Secrétariat en 2006 et 2007 pour mettre à jour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Aux paragraphes 13 et 22 du présent rapport, l'Assemblée est invitée à prendre des dispositions compte tenu des conclusions figurant aux sections II.H et III.E.

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 61/38 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2006. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée a pris note de l'état d'avancement des études sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment le recours accru au programme de stages des Nations Unies et la coopération renforcée avec les établissements universitaires à cette fin, ainsi que des progrès réalisés quant à la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Aux paragraphes 10 et 11, elle a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour des deux publications; rappelé la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité des deux publications et, en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, l'a prié de continuer

\* A/62/50.



de suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 (A/2170). Aux paragraphes 12 et 13, l'Assemblée a reconnu qu'il était souhaitable de mettre à disposition, sous forme électronique, le texte du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* dans toutes les versions linguistiques; réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, ainsi qu'au fonds d'affectation spéciale pour l'élimination du retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications. Enfin, au paragraphe 14, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et sur le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

## II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

### A. *Établissement des suppléments du Répertoire*

2. En 2007, le Secrétariat a établi le texte définitif du volume I du Supplément n° 9 (1995-1999) et l'a soumis pour traduction et publication. En conséquence, les volumes 1 à 9 des Suppléments n° 1 à 9 ont été achevés et leur texte mis à disposition sur le site Web du *Répertoire* ([www.un.org/law/repertory](http://www.un.org/law/repertory)). Le cinquième volume des Suppléments n° 8 et 9 est près d'être achevé et sept autres volumes sont à différents stades de leur établissement. En particulier, au cours de la période considérée, outre le volume V, le travail a également progressé en ce qui concerne le volume II des Suppléments n° 7, 8 et 9 et les volumes IV des Suppléments n° 8 et 9. Afin de résorber le retard accumulé dans la publication du volume III des Suppléments n° 7, 8 et 9 (1985-1999), on a déterminé les articles pour lesquels les études sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* se chevauchent. Dans de tels cas, conformément à une décision prise par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte, des renvois ont été faits, le cas échéant, au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. De surcroît, le volume II du Supplément n° 6, qui est accessible sur l'Internet depuis un certain temps, a été publié sur support papier.

3. Le Secrétariat a continué de rendre accessibles sur l'Internet des versions préliminaires de plusieurs études portant sur différents articles de la Charte des Nations Unies dont le texte définitif est maintenant établi, en attendant que les volumes correspondants soient achevés.

4. L'état d'avancement de la publication (*Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (document initial) et Suppléments y relatifs), qui devrait comprendre en tout 50 volumes (1945-2005), est le suivant : 28 volumes ont été publiés<sup>1</sup>, et le texte définitif de 4 volumes a été établi et soumis pour publication<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et Suppléments n° 1 à 6 (1946-1984), soit un total de 26 volumes, et volumes V et VI du Supplément n° 7 (1985-1988).

<sup>2</sup> Volumes I et IV du Supplément n° 7 (1985-1988) et volume I des Suppléments n° 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999).

C'est ainsi qu'il reste à achever 18 volumes, dont 9 sont à différents stades de leur établissement.

5. L'annexe I indique quels sont les différents services du Secrétariat responsables des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*. L'annexe II donne des informations sur l'état d'avancement de l'établissement du *Répertoire*.

## **B. Possibilités de consulter les études du *Répertoire* sur l'Internet**

6. Les études figurant dans 32 volumes complets, dont les quatre volumes en cours de publication, ainsi que les études sur différents articles de la Charte des Nations Unies extraites de 9 volumes encore inachevés, peuvent être consultées par les utilisateurs du site Web de l'ONU consacré au *Répertoire*. En rendant disponibles différentes études avant la publication des volumes correspondants des suppléments, la version électronique du *Répertoire* s'est révélée être indispensable dans la réduction du retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire*. Par ailleurs, le Secrétariat a ajouté une fonctionnalité de recherche en texte intégral au site Web, ce qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément dans toutes les études tout mot ou toute combinaison de mots, cela affermissant le rôle du *Répertoire* en tant qu'outil de recherche. La fonction recherche est disponible dans les trois langues de la publication, à savoir l'anglais, le français et l'espagnol.

7. Toutes les études sont actuellement disponibles sur l'Internet en anglais et un certain nombre le sont également en français et en espagnol. Conformément aux vœux de l'Assemblée générale, qui a demandé que toutes les versions du *Répertoire* soient accessibles par voie électronique, un grand nombre d'études en français et en espagnol ont été publiées sur l'Internet depuis la parution de mon précédent rapport (A/61/153) en 2006. De plus, un certain nombre d'études qui ont été établies en coopération avec des milieux universitaires sont en français. Le Secrétariat continuera de rendre accessibles, sous forme électronique, toutes les trois versions linguistiques des études sur le *Répertoire*, dont le texte définitif aura été établi.

## **C. Publication des volumes du *Répertoire* dans les différentes langues**

8. La version française du volume II du Supplément n° 6 a été publiée. Le volume III du Supplément n° 6 et les volumes V et VI du Supplément n° 7 ont été publiés en espagnol et en français.

## **D. Coopération avec des établissements universitaires**

9. La coopération étroite établie avec la faculté de droit de l'Université Columbia s'est poursuivie pour la quatrième année consécutive, sept étudiants de cette faculté ont produit des études qui ont été incorporées au volume V du Supplément n° 8. De plus, le projet de collaboration avec des établissements universitaires francophones (Université Paris X – Nanterre, Université Paris I – Sorbonne, Université Paris II – Assas, Nice, Aix-Marseille III, Université libre de Bruxelles et Université de Genève) en vue de mener des travaux de recherche pour l'établissement des études

concernant certains articles a donné de premiers résultats et des versions préliminaires de ces études ont été diffusées sur l'Internet, en français, après examen par le Secrétariat. Lesdites études ont trait au volume IV des Suppléments n° 8 et 9 et au volume II du Supplément n° 7. En outre, plusieurs autres études correspondant au volume II des Suppléments n° 7, 8 et 9 et au volume IV des Suppléments n° 8 et 9 sont en cours d'établissement. Elles sont censées s'achever durant les mois à venir.

### **E. Fonds d'affectation spéciale**

10. Dans la résolution 61/38, l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 59/44 en date du 2 décembre 2004, en vue de résorber le retard de publication du *Répertoire*. C'est ainsi qu'une note verbale a été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies pour leur rappeler qu'il leur était possible de verser des contributions volontaires au fonds et pour les prier de porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention des établissements privés et des particuliers qui pourraient être en mesure d'apporter leur appui. Le Secrétaire général se félicite du don de 30 000 dollars des États-Unis fait par la Grèce, premier pays à apporter une contribution au fonds.

### **F. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation**

11. À sa session de 2007, tenue du 7 au 15 février, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné le point relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Dans son rapport<sup>3</sup>, le Comité spécial a recommandé, entre autres, que l'Assemblée générale, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, félicite le Secrétaire général pour les progrès accomplis quant à l'établissement d'études sur le *Répertoire*, notamment l'utilisation accrue du programme de stages des Nations Unies et l'élargissement de la coopération avec les établissements universitaires; réitère son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour l'élimination du retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire*, et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour de la publication et de sa diffusion sous forme électronique dans les différentes langues; et réitère la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*.

---

<sup>3</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 33 (A/62/33).

## G. Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte

12. Le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a pris note de l'état d'avancement des études sur le *Répertoire* et des moyens novateurs employés pour résorber le retard accumulé, notamment le recours à des stagiaires internes et externes et la coopération instaurée avec plusieurs établissements universitaires francophones. Concernant le retard accumulé en ce qui concerne le volume III, il a été décidé de voir s'il était possible de déterminer des études sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* « qui se chevauchent », afin de faire, le cas échéant, dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, des renvois au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Enfin, le Comité a décidé que le Supplément n° 10 couvrirait la période de six ans allant de 2000 à 2005.

## H. Conclusions

13. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement actuel de la publication, y compris des progrès accomplis en vue d'établir les études du *Répertoire* et de les rendre disponibles en trois langues (anglais, français et espagnol) sur l'Internet;

b) Étudier la recommandation du Comité spécial (voir par. 11 ci-dessus) concernant l'utilisation accrue du programme de stages des Nations Unies et l'élargissement de la coopération avec les établissements universitaires pour l'établissement des études; le versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale en vue de résorber le retard de publication du *Répertoire*; le financement, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des études; la demande adressée au Secrétaire général l'invitant à poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour de la publication; et l'utilité de rendre le *Répertoire* accessible sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques; et le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Exprimer sa gratitude pour la première contribution versée au fonds d'affectation spéciale créé en vue de résorber le retard de publication du *Répertoire*.

## III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

### A. Mandat et établissement du *Répertoire*

14. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, dont l'Assemblée générale a initialement demandé l'établissement dans sa résolution 686 (VII) en date du 5 décembre 1952, continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures observées par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans les limites des

ressources dont il dispose, le Secrétariat s'emploie à produire le *Répertoire* dans les délais les plus courts compte tenu des impératifs d'exactitude et d'équilibre, en mettant à profit les possibilités croissantes offertes par la technique.

15. Le Secrétariat a continué d'appliquer le principe d'un « double calendrier », approuvé pour la dernière fois par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/38. Ce principe a permis au Secrétariat de faire porter l'essentiel de ses efforts sur la pratique récente du Conseil de sécurité, qui a suscité le plus d'intérêt de la part des États Membres, tout en poursuivant la publication des études qui traitent de la pratique plus ancienne du Conseil. Par ailleurs, des efforts ont été déployés afin de cerner l'évolution de la pratique du Conseil dans le cadre des modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 du rapport du Secrétaire général en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

16. S'agissant de la pratique passée du Conseil, la publication du onzième Supplément du *Répertoire*, qui couvre la période allant de 1989 à 1992, est prévue pour la fin de 2007. Le douzième Supplément, couvrant la période allant de 1993 à 1995, est également près d'être achevé et devrait être publié au début de 2008. Dans le même temps, tous les chapitres de ce supplément ont été mis à disposition sur le site Web sous la forme de versions préliminaires. Le travail d'établissement du treizième Supplément, couvrant les quatre dernières années de la décennie (1996-1999) est en cours. La plupart des chapitres de ce volume qui traitent des aspects aussi bien procéduraux que constitutionnels de la pratique du Conseil seront diffusés sous cette forme vers la fin de 2007.

17. En ce qui concerne les études relatives à la pratique récente du Conseil, le travail d'établissement du volume du Millénaire (quatorzième Supplément), qui couvre la période allant de 2000 à 2003, progresse comme prévu. Les chapitres de ce volume qui traitent des aspects procéduraux de la pratique du Conseil ont été diffusés sous la forme de versions préliminaires et les chapitres traitant des aspects constitutionnels devraient être diffusés sous la forme de versions préliminaires vers la fin de 2007.

18. Le Secrétariat a démarré le travail sur le quinzième Supplément, couvrant une période de deux ans (2004-2005). L'état d'avancement de ce supplément dépendra toutefois de l'achèvement des treizième et quatorzième Suppléments, ainsi que des ressources disponibles; nous y reviendrons plus loin.

## **B. Publication (sur support papier et sous forme électronique) des volumes dans les différentes langues**

19. Par la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a été chargé de publier le *Répertoire* dans les six langues officielles, à compter de 2000. Outre qu'il s'est acquitté de cette tâche, le Secrétariat a diffusé le *Répertoire* dans toutes les versions linguistiques du site Web de l'ONU<sup>4</sup>, le Supplément publié tout récemment (couvrant la période allant de 1985 à 1988) ayant été diffusé dans toutes les six langues. Dans un gros effort tendant à assurer la diffusion dans davantage de

<sup>4</sup> Anglais : [www.un.org/Depts/dpa/repertoire](http://www.un.org/Depts/dpa/repertoire); arabe : [www.un.org/arabic/sc/repertoire](http://www.un.org/arabic/sc/repertoire); chinois : [www.un.org/chinese/aboutun/prinorgs/sc/repertoire](http://www.un.org/chinese/aboutun/prinorgs/sc/repertoire); espagnol : [www.un.org/spanish/Depts/dpa/repertoire](http://www.un.org/spanish/Depts/dpa/repertoire); français : [www.un.org/french/docs/cs/repertoire](http://www.un.org/french/docs/cs/repertoire); russe : [www.un.org/russian/sc/repertoire](http://www.un.org/russian/sc/repertoire).

langues, et pour donner suite à la résolution 61/38 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a numérisé et diffusé l'original et les neuf suppléments correspondants du *Répertoire* en langue française, qui n'était auparavant disponible qu'en nombre limité sur support papier.

### **C. Publication de versions préliminaires**

20. Afin de permettre un accès aussi rapide que possible à l'information, le Secrétariat a diffusé sous forme de versions préliminaires sur le site Web les chapitres du *Répertoire* dont le texte définitif est établi. Tous les chapitres des onzième et douzième Suppléments et les différents chapitres des treizième et quatorzième Suppléments sont accessibles sur le site Web indiqué dans le présent rapport (voir annexe III).

### **D. Financement**

21. La préparation et la production du *Répertoire* n'auraient pas été possibles sans le soutien constant de l'Assemblée générale. L'aide fournie par les stagiaires en matière de recherche a également beaucoup contribué au travail d'établissement du *Répertoire*. Les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent un important moyen d'assurer des progrès soutenus alors que les moyens financiers sont insuffisants. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général (A/61/153), en réponse à un appel lancé par lettre adressée à tous les États Membres au nom du Secrétaire général, des contributions au fonds ont été reçues de l'Albanie, de l'Angola, de la Fédération de Russie, de la Grèce, de l'Irlande, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie. En outre, l'Allemagne et l'Italie ont financé le concours de deux experts associés aux services concernés du Secrétariat. Grâce à ces apports, le Secrétariat a pu faire d'importants progrès concrets dans la mise à jour du *Répertoire*. Sa tâche n'est toutefois pas achevée. Les États Membres sont donc encouragés à continuer de soutenir concrètement l'établissement du *Répertoire*.

### **E. Conclusions**

22. **S'agissant du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

**a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*;**

**b) Prendre note de la réalisation de la diffusion du *Répertoire* sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques sur le site Web de l'ONU;**

**c) Prendre note avec satisfaction de la numérisation et de la diffusion sous forme électronique de toutes les versions du *Répertoire* en langue française publiées auparavant;**

c) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*, et prendre note avec gratitude des contributions versées par les Gouvernements de l'Albanie, de l'Angola, de la Fédération de Russie, de la Grèce, de l'Irlande, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie au cours de l'année écoulée;

d) Noter avec gratitude l'appui fourni par l'Allemagne et l'Italie qui ont financé, à titre volontaire, les services d'experts associés appelés à aider à la mise à jour du *Répertoire*, et encourager les autres États Membres en mesure de le faire à envisager de suivre leur exemple.

## Annexe I

**Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale de la conduite des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*\***

<i>Département</i>	<i>Volumes du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : articles 1 à 7 Volume II : articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : articles 23 à 39 et 107 Volume V : articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : articles 40 à 54 et 106
Département des affaires de désarmement	Volume II : article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : articles 86, 89, 90 et 91
Département de la gestion	Volume II : article 17 Volume VI : articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : article 8 <sup>a</sup> Volume II : article 13 1) b) et 2) Volume IV : articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : article 13 1) b) Volume IV : articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : article 13 1) a)

\* Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est actuellement réexaminée par ce dernier.

<sup>a</sup> Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

## Annexe II

**État d'avancement du Répertoire de la pratique suivie  
par les organes des Nations Unies (à la date de juillet 2007)**

**Légende :**

Volumes publiés et diffusés sur l'Internet	Études diffusées sur l'Internet	Études en cours d'établissement ou d'examen	Renvoi au Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité
--	---------------------------------	---	--

**Note :** Les études sur les articles de la Charte concernant les Suppléments n° 6 à 9 sont divisées en deux volumes, comme indiqué ci-dessous. Les études concernant les Suppléments précédents (n° 1 à 5) et le *Répertoire* initial ont été organisées différemment, ce qui ne ressort pas du tableau.

Volume, articles, paragraphes entre parenthèses	Répertoire initial	Suppléments								
		1	2	3	4	5	6 (1979-1984)	7 (1985-1988)	8 (1989-1994)	9 (1995-1999)
<b>Volume I</b>							<b>I</b>	<b>I</b>	<b>I</b>	<b>I</b>
Articles 1 (1, 3, 4), 2 (1 à 3, 5), 2 (4)										
Article 2 (6) 3 à 7, 8										
Articles 1 (2), 2 (7)										
<b>Volume II</b>							<b>II</b>	<b>II</b>	<b>II</b>	<b>II</b>
Article 13 (1a, deuxième membre de phrase), 16, 18, 19, 22										
Article 12										
Articles 10, 11, 14										
Article 15										
Article 13 (1b, 2)										
Articles 9, 13 (1a, premier membre de phrase), 17, 20, 21										
<b>Volume III</b>							<b>III</b>	<b>III</b>	<b>III</b>	<b>III</b>
Articles 23, 26, 28, 29, 33 à 54									1989-1992	1993-1995
Articles 27, 30 à 32										1996-1999
<b>Volume IV</b>							<b>IV</b>	<b>IV</b>	<b>IV</b>	<b>IV</b>
Articles 55 (a, b, c), 57 à 59, 62 (4), 63, 64, 68, 70, 71										
Articles 56, 62 (2), 65										
Articles 60, 61, 66, 67, 69, 72										
<b>Volume V</b>							<b>V</b>	<b>V</b>	<b>V</b>	<b>V</b>
Articles 73, 74, 75, 77 à 91										
Article 76										
<b>Volume VI</b>							<b>VI</b>	<b>VI</b>	<b>VI</b>	<b>VI</b>
Articles 92 à 96, 98-traités, 102, 106 à 111										
Articles 99, 103 à 105,										
Article 100										
Articles 97, 98-autres que traités, 101										

Études établies entre 1954 et 1980

Études établies entre 1996 et 2007

## Annexe III

**État d'avancement du Répertoire de la pratique du Conseil  
de sécurité (à la date de juin 2007)**

Volumes publiés et diffusés sur l'Internet	Chapitres dont le texte définitif est établi et qui sont diffusés sur l'Internet sous forme de versions préliminaires (www.un.org/Depts/dpa/repertoire)							Chapitres rédigés en attente de diffusion	Chapitres en cours d'établissement				
Supplément	Chapitres relatifs aux aspects procéduraux							Chapitre 8	Chapitres relatifs aux aspects constitutionnels				Langues (versions publiées)
	1	2	3	4	5	6	7		9	10	11	12	
Volume initial 1946-1951													Anglais, français
Supplément I 1952-1955													Anglais, français
Supplément II 1956-1958													Anglais, français
Supplément III 1959-1963													Anglais, français
Supplément IV 1964-1965													Anglais, français
Supplément V 1968-1968													Anglais, français
Supplément VI 1969-1971													Anglais, français
Supplément VII 1972-1974													Anglais, français
Supplément VIII 1975-1980													Anglais, français
Supplément IX 1981-1984													Anglais, français
Supplément X 1985-1988													Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe <sup>a</sup>
Supplément XI 1989-1992													
Supplément XII 1993-1995													
Supplément XIII 1996-1999													
Supplément XIV 2000-2003													

<sup>a</sup> Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/222, ce supplément au *Répertoire* et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.